

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de l'Île-de-France

NOR : SASR1030568A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de l'Île-de-France :

1° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a) :

Mme Anne SEFIDARI-LE LOARER, titulaire ; Mme Nicole FLAJSZAKIER, suppléante, désignées par la Confédération générale du travail.

M. Sylvain BELLAICHE, titulaire ; M. Marc BONNET, suppléant, désigné par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

M. Fabrice GOMBERT, suppléant, désigné par la Confédération française démocratique du travail.

M. Jean-Loup CUISINIEZ, titulaire ; M. Jean-Pierre MATEO, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Paul TASSEL, titulaire ; Mme Chantal PONDEVY, suppléante, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b) :

M. Bernard BRETON, titulaire ; M. Michel GUILLAMAUD, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Christian CASTAGNET, titulaire ; M. Charles-Hubert SEROUDE, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Stéphane LEVEQUE, titulaire ; M. Claude PERIES, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c) :

M. Bruno BAHIN, titulaire ; Mme Françoise MARTIN, suppléante, désignés par la Mutualité sociale agricole.

d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d) :

M. Bernard NOEL, titulaire ; M. Daniel-Julien NOEL, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants.

2° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a) :

M. Marc-Pierre MANCEL, titulaire ; Mme Laure CHATELIER, suppléante, désignés par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b) :

M. Jérôme GUEDJ, titulaire ; M. Gérard BERNHEIM, suppléant ; M. Didier ARNAL, titulaire ; M. Alain SCHMITZ, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

3° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a) :

M. Tim GREACEN, titulaire, représentant d'une association de patients œuvrant dans le domaine de la qualité des soins et la prise en charge des malades.

M. Patrick MONY, suppléant d'une association de patients œuvrant dans le domaine de la qualité des soins et la prise en charge des malades.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b) :

Mme Dominique RAVEL, titulaire, représentante d'une association œuvrant en faveur des personnes handicapées.

M. Jean-Marc De LAMARRE, suppléant, représentant d'une association œuvrant en faveur des personnes handicapées.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c) :

Mme Catherine OLLIVET, titulaire, représentante d'une association œuvrant en faveur des personnes âgées.

Mme Micheline BERNARD-HARLAUT, suppléante d'une association œuvrant en faveur des personnes âgées.

4° Personnalités qualifiées :

M. Jean-Louis DARQUES.

M. François STASSE.

M. Michel BORGETTO.

M. Barthélémy TRIMAGLIO.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence : Mme Marie-Laure MALPART ; M. Georges SEGOND.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

La ministre de la santé et des sports,

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN